## Les familles nombreuses passeront à la caisse : des déductions de cantines supprimées en catimini

Article rédigé par contact, le 17 mai 2016

[Source: Le Salon Beige]

## Familles de France:

"Un décret paru en mars 2016 relatif aux bourses de collège et lycée a permis d'annoncer une simplification du système et de supprimer, en silence, une aide importante pour les familles : les remises de principe.

Ces remises sont un dispositif qui permet en effet aux familles de trois enfants et plus de bénéficier de déductions sur les tarifs de cantine ou de pension pour leurs enfants scolarisés dans le secondaire.

Si Familles de France a accueilli la bonne nouvelle de simplification des demandes de bourse et de revalorisation prochaine des bourses de lycée, Familles de France défend aussi l'utilité des remises de principe :

- L'accueil en demi-pension ou pension concerne un grands nombre d'élèves du secondaire, et a un coût pour les familles.
- La cantine est, un moment important pour les élèves pour leur équilibre diététique et pour leur vie en collectivité.

Familles de France regrette qu'une fois de plus une aide aux familles soit supprimée.

Familles de France demande que cette décision injuste soit reconsidérée.

**Familles de France enquête** chaque année sur le coût de la rentrée pour les familles et veille au maintien de leur pouvoir d'achat : la rentrée prochaine sera plus difficile pour les familles de trois enfants et plus.